

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 1 ^{er} juin 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : SAISON TAUROMACHIQUE 2021 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU 20 MAI 2021.

CONSIDÉRANT que dans le contexte sanitaire actuel et les incertitudes importantes concernant la saison estivale, la décision a été prise de ne pas organiser les fêtes de Dax dans leur configuration habituelle. Néanmoins, grâce à l'expérience réussie de septembre 2020, il est proposé d'organiser un temps fort taurin dans les arènes, composée de 3 journées au mois d'août et deux journées en septembre.

Le programme de ces journées :

Vendredi 13 août 2021	Corrida	18h
Samedi 14 août 2021	Novillada sans picador	11h
Samedi 14 août 2021	Corrida	18h
Dimanche 15 août 2021	Novillada piquée	11h
Dimanche 15 août 2021	Corrida	18h
Samedi 11 septembre 2021	Corrida	17h30
Dimanche 12 septembre 2021	Corrida	17h30

Tarifs :

Les tarifs de la temporada votés lors du conseil municipal du 17 décembre 2020, nécessitent un léger correctif suite aux changements organisationnels. Ils sont présentés en annexe 1.

A ces tarifs, il est proposé d'y adjoindre la création des différentes formules ci-dessous :

1- **Pass « Arènes en août »** : Achat simultané d'une place pour les 3 corridas du mois d'août avec la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août au tarif préférentiel de 15 €.

2- **Pass « Arènes temporada »** : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas (3 corridas d'août et les deux corridas de septembre) avec la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août au tarif préférentiel de 15 €. Chaque place réservée dans le cadre de ce pass donnera droit à un bracelet taurin offert et à la participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort. (3 callejons seront offerts pour chaque corrida)

3- **Pass « Arènes en septembre »** : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas du 11 et 12 septembre.

4- **Pass jeunes « Arènes en août »** : Achat simultané d'une place pour les 3 corridas du mois d'août au tarif préférentiel de 45 euros en tendidos rangs 4ème catégorie et de 30 euros en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août seront intégrées gratuitement à ce pass. Cette offre est réservée pour les jeunes de moins de 26 ans et est limitée à 25 places par catégorie.

5- **Pass jeunes « Arènes en septembre »** : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas du 11 et 12 septembre au tarif préférentiel de 30 euros en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 euros en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Cette offre est réservée pour les jeunes de moins de 26 ans et est limitée à 25 places par catégorie.

Les crédits correspondants seront inscrits en recettes, au budget primitif des Fêtes, exercice 2021 - article CORR 7062

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ADOpte les tarifs des spectacles taurins, conformément au tableau annexé (1) à la présente délibération,

ADJOINT à tous ces tarifs, des frais de gestion fixés à 1,50 € par billet,

APPROUVE les conditions tarifaires et les gratuités accordées dans le cadre des deux Pass jeunes, conformément au tableau annexé (2),

APPROUVE l'ensemble des conditions des trois formules Pass (« Arènes en août », « Arènes temporada », « Arènes en septembre » conformément au même tableau annexé (2)

APPROUVE le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

APPROUVE le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

APPROUVE le principe du paiement échelonné des pass « Arènes en août », Pass « Arènes temporada » et pass « Arènes en septembre » jusqu'à 4 versements,

APPROUVE le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

AUTORISE Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20210528-20210527-15-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

SAISON TAUROMACHIQUE 2021 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU 06/05/2021

CORRIDAS 2021

TARIFS 2021	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	NOVILLADA PIQUEE	NOVILLADA SANS PICADOR
TENDIDOS					Pass arènes	Public
BARRERA	103 €	96 €	74 €	64 €		Public
C/BARRERA	98 €	91 €	67 €	59 €		
DELANTERA	90€ (1)	87€ (1)	63 €	55 €	10 €	20€(1)
RANGS (-de 26 ans)	78 €	76 €	59 €	51 €		5 €
TABLONCILLO	90 €	83 €	63 €	55 €		10€(1)
TEND.COUVERTS						
BALCONCILLO	83 €	74 €	59 €	51 €		
RANGS	55 €	53 €	45 €	40 €	10 €	16 €
RANGS (-de 26 ans)				10 €		
Tarif réduit (places infortables)	44 €	43 €	36 €	32 €		
GRAD.SUPERIEURS						
RANG 1	49 €	47 €	41 €	37 €		
RANG 2,3,4,5	40 €	39 €	32 €	27 €	10 €	12 €
RANG 6	40 €	39 €	27 €	20 €		5 €
Tarif réduit (places infortables)	32 €	32 €	22 €	16 €		
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	45 €	43,50 €			10 €	10 €
					10 €	5 €
						5 €

	2021
FRAIS D'ENVOI	6 €
VISITES TOROS	2 € (2)

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles
(2) Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans munis d'un billet gratuit

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20210528-20210527-15-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

**SAISON TAUROMACHIQUE 2021 – TARIFS DES SPECTACLES TAURINS
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION DU 06/05/2021**

Pass	Contenu	Avantages
Pass « Arènes en août »	Achat simultané d'une place pour les 3 corridas du mois d'août avec la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août	Période de réservation exclusive Tarif préférentiel de 15 € pour les 2 novilladas Exonération des frais de gestion
Pass « Arènes temporada »	Achat simultané d'une place pour les 5 corridas (3 corridas d'août et les deux corridas de septembre) avec la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août au tarif préférentiel de 15 €.	Période de réservation exclusive Tarif préférentiel de 15 € pour les 2 novilladas Exonération des frais de gestion Bracelet taurin Participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort.
Pass « Arènes en septembre »	Achat simultané d'une place pour les 2 corridas du 11 et 12 septembre.	Période de réservation exclusive Exonération des frais de gestion
Pass Jeunes « Arènes en août »	Achat simultané d'une place pour les 3 corridas du mois d'août au tarif préférentiel de 45 euros en tendidos rangs 4ème catégorie et de 30 euros en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Cette offre est réservée pour les jeunes de moins de 26 ans et est limitée à 25 places par catégorie.	Période de réservation exclusive Les places pour la novillada sans picador du 14 août et la novillada piquée du 15 août seront intégrées gratuitement à ce pass. Exonération des frais de gestion
Pass jeunes « Arènes en septembre »	Achat simultané d'une place pour les 2 corridas du 11 et 12 septembre au tarif préférentiel de 30 euros en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 euros en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Cette offre est réservée pour les jeunes de moins de 26 ans et est limitée à 25 places par catégorie.	Période de réservation exclusive Exonération des frais de gestion